

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE
D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2022**

Le Maire de la ville Dreux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant les Lignes Directrices de Gestion établies après avis du comité technique en date du 23 septembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon
1. BORYSSE Pascal	Adjoint technique principal de 1ère classe 10 ^{ème} échelon
2. VERNIZEAU Floriane	Adjoint technique principal de 1ère classe 7 ^{ème} échelon
3. DEROUET Yohann	Adjoint technique principal de 1ère classe 5 ^{ème} échelon
4. FERMIN Elisabeth	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé(e) devra faire connaître par écrit un mois avant le terme son intention d'être maintenu(e) sur ladite liste l'année suivante.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 28/11/2022

Par délégation du Maire,
L'Adjointe aux ressources humaines,
à la commande publique et à la lutte contre
les discriminations et droits des femmes,



Caroline VABRE

Acte certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture le :
et publication le :